



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610
Téléphone : 02-32-48-73-00
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU MERCREDI 15 AVRIL 2015**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,
Monsieur Detlef KUHN,
Madame Dominique DAVID,
Monsieur Bernard HURAY,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Madame Pascale GERARD, Adjoint,
Monsieur Pierre CHIAPELLO,
Monsieur Didier HOUSSAYE,
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégués,
Madame Valérie DELABRIERE,
Madame Marie-Thérèse LANGLET,
Madame Pascale BIVILLE,
Madame Josette PALIER-LEBRETON,
Madame Aurélie BIERRE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Madame Monique MASSELIN,
Monsieur Guy DUPUIS,
Madame Monique LEGROUT,
Monsieur Joseph AMELOT,
Monsieur Alain ROBERT,
Madame Muriel BEZIEL, Conseillers Municipaux.

Absents :

Monsieur Patrice ADAM qui avait donné procuration à Monsieur Alain DULONDEL.
Madame Nadia ABDELAZIZ qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Luc ROMET.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 31 Mars 2015.

Nombre de Conseillers : 23
En exercice : 23
Votants : 23

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire fait part que cela fait un an que la nouvelle équipe municipale est en place et qu'il siège au Conseil Municipal depuis 20 ans.

I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 11 Février 2015 :

Le Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 11 Février est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

II) Projet Cœur de Bourg :

- Confirmation de la fiche action,
- Demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de reconversion du groupe scolaire Condorcet et du C.A.R.R.E. en pôle de regroupement de services et de commerces. Il évoque la nécessité de revitaliser en commerces et services le Cœur de Bourg.

Une première fiche action avec demande de subvention avait été transmise au Pays du Vexin Normand, au Département, à la Région le 04 Mars 2014.

Il indique que l'étude a été affinée et que l'estimatif des travaux pour la transformation du groupe scolaire Condorcet et du Cœur de Bourg est chiffrée à la somme de 1.840.600,00 € H.T.

Ce projet constitue une utilité publique pour revitaliser le Cœur de Bourg, le rendre plus attractif, mais la dépense afférente est trop importante pour le budget de la commune et requiert l'aide indispensable du Pays du Vexin Normand, du Département et de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **confirme sa décision de reconversion du groupe scolaire Condorcet et du C.A.R.R.E. en commerces et services,**
- **charge Monsieur le Maire de solliciter le Pays du Vexin Normand, le Département, la Région, par une subvention maximum indispensable au financement du projet,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Monsieur AMELOT demande au Conseil Municipal s'il a été effectué une étude financière portant sur l'amortissement de ce projet.

Monsieur le maire indique que l'étude a été effectuée avec des loyers, un emprunt et au moins 40 % de subvention.

Si la commune ne bénéficie pas de subvention, ces travaux ne pourront être réalisés.

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal que les commerçants qui souhaitent se déplacer, effectuent des démarches pour obtenir différentes aides, notamment pour le déménagement.

III) Vote du taux des trois taxes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Finances a étudié le projet du Budget Primitif 2015 sans augmentation des taux des taxes d'habitation, foncière bâtie et non bâtie.

Elle propose le maintien de taux malgré la baisse des dotations de l'Etat qui réduit les projets d'investissement.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des taux des trois taxes pratiqués comme suit :

- taxe d'habitation	17,09 %
- taxe foncière bâtie	32,00 %
- taxe foncière non bâtie	63,42 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour le maintien des taux des trois taxes comme précité.

IV) Vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2014 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie n'a pas encore transmis le Compte de Gestion. Ce point de l'ordre du jour est reporté à la séance du Conseil Municipal du 12 Juin 2015.

V) Vote du Budget Primitif 2015 :

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal que la Commission des Finances a travaillé sur le projet du Budget Primitif 2015 en reprenant par anticipation (dans l'attente du Compte de Gestion) les résultats de l'exécution budgétaire 2014.

Il présente les principales données du Compte Administratif 2014 dont :

- le fonds de roulement au 31 Décembre 2013	1.821.316 €
- les restes à réaliser	598.200 €
- le disponible reportable en 2014	1.223.116 €
- le résultat sur opérations réelles de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 (capacité d'autofinancement)	710.359 €
- la variation du fonds de roulement	21.977 €
- le fonds de roulement au 31 Décembre 2014	1.843.293 €
- les restes à réaliser au 31 Décembre 2014	1.027.057 €
- le net reportable en 2015	816.235 €

Puis, Monsieur VIEUX soumet au Conseil Municipal le projet de budget par la lecture de chaque chapitre des recettes et des dépenses. Il détaille les produits des chapitres 73 et 74 en y apportant les explications comme suit :

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Art 7311	1.132.000
Art 732	972.000
Art 734 à 738	297.000

Chapitre 74 : dotations, subventions et participations

Art 741 – 745 – 746	461.000
Art 747	72.000
Art 748	239.000

Il fait part, d'une part, que l'apport des nouveaux habitants impactant la taxe foncière avec un décalage de deux ans, a engendré en 2014 et 2015 une importante augmentation des bases, d'autre part, que l'essentiel des subventions perçues pour la médiathèque ont été imputées en section de fonctionnement.

Il rappelle également que l'excédent de l'ex Syndicat des Eaux qui figure dans le net reportable sera affecté au Budget Primitif 2015 « Eau ». L'ouverture de ce budget « Eau » nécessite l'inscription de 196.900 € en charges exceptionnelles.

Puis, il invite le Conseil Municipal à consulter le projet de Budget Primitif 2015 type M14.

Il indique que l'article 6232 est en diminution par rapport à 2014 compte-tenu qu'il a été d'une part, réglé en Janvier 2014 les colis de Noël des seniors de Décembre 2013 et d'autre part, la facture de ces colis de Décembre 2014.

Monsieur AMELOT signale une erreur dans le libellé des subventions aux associations.

Madame LEBRETON et Monsieur ROBERT demandent en quoi consistent les dépenses de l'article 60623.

Il est fait part qu'il s'agit du pain pour le restaurant scolaire et le lait distribué aux enfants de l'école maternelle.

Madame BEZIEL demande les raisons de l'importante augmentation de l'article 62878.

Monsieur VIEUX fait part qu'en 2014, cet article concernait essentiellement le remboursement par la commune des charges de l'école de football et qu'en 2015, il englobe également le remboursement du matériel pédagogique acheté par la MJC A.L.E.R. pour les TAP.

Puis, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des projets d'investissement les plus importants et certains liés au confort, à la propreté comme suit :

- réalisation finale de la bibliothèque-médiathèque,
- provision pour notre projet « Cœur de Bourg » (Condorcet, C.A.R.R.E.),
- création d'un parking à Condorcet rue Saint-Georges,
- pose et animation d'un deuxième panneau d'information électronique sur la RD 321,
- réfection de la voirie et enfouissement des réseaux de la rue aux Ormes,
- pose de double vitrage sur la dernière partie de l'espace Enfance jeunesse La Marelle,
- organisation des activités des rythmes scolaires pour la rentrée de Septembre,
- acquisition d'un récupérateur de 30 m3 d'eau par rapport au développement durable,
- un jeu d'enfants à La Marelle,
- un aménagement et éclairage de la Place VIMBERT pour jouer à la pétanque et création de toilettes,
- rampe d'accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) pour l'arrêt de bus près de la Mairie,
- agrandissement de l'aire de stationnement pour les bus scolaires au collège,
- chemins piétonniers dans le parc de la RPA La Potière,

- achat de matériel pour la septième classe de maternelle,
- organisation des manifestations communales, sociales, culturelles et sportives,
- équipement informatique de l'école Louise MICHEL.
- le complexe ARAGON (réfection d'une zone humide, éclairage scène, percolateur, meuble, étuve),
- le C.A.R.R.E. (rideaux, sèche mains),
- la Maison du Marais (rideaux),
- la Mairie (garage pour les vélos, fontaine à eau extérieure pour aire de jeux, rideau enrouleur à l'étage, ordinateur et logiciels),
- l'école élémentaire Louise MICHEL (sonnette, mobilier neuf pour une classe),
- l'école maternelle Maurice GENEVOIX (récupération des eaux pluviales, partie de la toiture, sonnette, store enrouleur, réparation des vélos et tricycles, armoires, meubles),
- la bibliothèque Jacques PREVERT (signalisation),
- les services techniques (outillage, alarme et porte d'accès aux ateliers du Marais),
- voirie communale (réparations diverses, remplacement de points lumineux par des LED, grilles avaloir, tampons d'eau pluviale, panneaux de signalisation, marquages au sol, rue Roger DEMANTE, parking Verrerie, impasse Gustave FLAUBERT, renforcement du pont du Moulin POUCHET, renforcement de réseaux Sente LANGLOIS, éclairage Sente du Levant,
- communication (signalétiques diverses, entretien et électrification des plans communaux, panneau de l'Ecole de Musique, achat d'un vidéoprojecteur, électrification des vitrines devant la Mairie,
- vie sociale (services courses et toutes les activités organisées par le C.C.A.S.),
- l'élagage de nos grands arbres sur des espaces communaux.

Monsieur le Maire énumère au Conseil Municipal le projet des subventions allouées aux associations, point qui ne soulève pas d'objection.

Il indique que certaines associations percevront des montants moindres aux années précédentes, compte-tenu qu'elles n'ont pas déposé, malgré un rappel, leurs dossiers dans le délai demandé. Une association n'a pas demandé de subvention en 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au Budget Primitif 2015 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	4.157.935 €
Recettes	4.157.935 €

Section d'investissement

Dépenses	2.057.049 €
Recettes	2.057.049 €

Le Budget Primitif 2015 ayant été adopté, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, trois projets de convention avec le S.I.E.G.E. qui réalisera des travaux d'enfouissement des réseaux comme suit :

Sente LANGLOIS

Eclairage public

montant des travaux estimés

⇒ 17.000 € TTC

Participation communale 20 %

2.833,33 €

RD 321

Eclairage public

montant des travaux estimés	⇒ 22.000 € TTC
Participation communale 20 %	3.666,67 €

Rue aux Ormes

Réseau EDF

travaux estimés	⇒ 120.000 € TTC
Participation communale 20 %	20.000 €

Eclairage public

travaux estimés	⇒ 35.000 € TTC
Participation communale 20 %	5.833,33 €

Réseau Télécom

travaux estimés	⇒ 19.000 € TTC
Participation communale 60 % + TVA	12.666,67 €

Les participations communales estimées sont ajustées à la clôture des opérations sur la base du coût réel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions précitées,
- confirme l'inscription au Budget Primitif 2015 des sommes à charge pour la commune, liées à ces travaux.

VI) Vote du Budget Primitif 2015 du budget annexe « Eau » :

Monsieur VIEUX présente au Conseil Municipal le projet du budget annexe « Eau » comme suit :

Section d'exploitation

Dépenses	256.870 €
Recettes	256.870 €

Section d'investissement

Dépenses	260.009 €
Recettes	260.009 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord au projet de Budget Primitif annexe « Eau » 2015 tel que présenté.

VII) Mobilier de la bibliothèque-médiathèque :

- résultat de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour le mobilier de la bibliothèque-médiathèque avec dix-huit critères de sélection.

Deux entreprises ont répondu à cette consultation et la commission d'appel d'offres propose de retenir, selon la grille d'analyse établie au moyen de critères de sélection, la proposition des établissements ARCHETYPE de Bois-Guillaume chiffrée à la somme de 86.439,37 € TTC.

Monsieur ROBERT demande si les rayonnages sont modulables et le prix de la deuxième proposition.

Madame DAVID fait part que les rayonnages du centre sont modulables et Monsieur le Maire indique que l'offre des établissements BRM est de 71.064,96 € TTC.

Madame DAVID informe le Conseil Municipal que BRM a omis, selon le cahier des charges, d'implanter sur le schéma d'installation global, certains rayonnages, indispensables au volume de livres en dépôt, lesquels n'ont pas été facturés.

Monsieur DUPUIS demande ce qu'il en est de la salle polyvalente.

Madame DAVID fait part au Conseil Municipal que la copie des deux schémas d'installation en A3 en circulation pour information au Conseil Municipal, ne fait pas apparaître la salle polyvalente, dont les tables et chaises ont été intégrées à l'appel d'offres du mobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour retenir pour le mobilier de la bibliothèque-médiathèque, l'offre des établissements ARCHETYPE, chiffrée à la somme de 86.439,37 €.

Madame DAVID informe le Conseil Municipal que trois entreprises pour le matériel audiovisuel ont été consultées ainsi que trois entreprises pour le matériel informatique.

Les offres, d'une part, de l'entreprise HBN Média, pour le matériel audiovisuel, chiffrée à la somme de 10.466,40 € TTC, d'autre part, de l'entreprise Caux Informatique, pour le matériel informatique, chiffrée à la somme de 10.939,32 € TTC ont été retenues.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'estimation pour le mobilier, le matériel audiovisuel et le matériel informatique de la future bibliothèque-médiathèque était chiffrée à la somme de 120.000 € HT et que les propositions des entreprises retenues sont inférieures.

VIII) Mise en place du service instructeur pour le droit des sols :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de faire instruire les autorisations du droit des sols par la Communauté de Communes des Andelys et des environs (C.C.A.E.).

Il indique qu'il est nécessaire de confirmer cette décision.

Vu l'article R.423615 du Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'il y a intérêt pour la commune de confier l'instruction des autorisations du droit des sols à une structure supra-communale dans le cadre de la mutualisation des moyens avec d'autres communes du territoire du Vexin Normand,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une voix contre, décide : l'instruction des autorisations du droit des sols ci-après définies est confiée au service instructeur de la Communauté de Communes des Andelys et des Environs :

- les permis de construire,
- les permis de démolir,
- les permis d'aménager,
- les déclarations préalables,
- les certificats d'urbanisme opérationnels.

IX) Lotissement « Le Clos de la Petite Planche » :

- **autorisation pour servitude de passage de réseaux.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'alimentation EDF des treize parcelles du lotissement « Le Clos de la Petite Planche ». Une convention pour servitude de passage doit être signée.

Cette servitude se situe sur la parcelle communale cadastrée section AD n° 378-380 rue de la Planquette.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de ladite convention de servitude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour cette convention de servitudes de passage,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**

X) Avancement de grades de quatre agents communaux :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la promotion de quatre agents communaux soit :

- Monsieur Benjamin LAMARE, Adjoint technique 1^{ère} classe, proposé au poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe,
- Monsieur Dominique VADCAR, Adjoint technique 1^{ère} classe, proposé au poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe,
- Monsieur Didier VAN LEEUWEN, Adjoint administratif 2^{ème} classe, proposé au poste d'Adjoint administratif 1^{ère} classe,
- Madame Françoise MASSONNEAU, Adjoint technique 2^{ème} classe, proposée au poste d'Adjoint technique 1^{ère} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **donne son accord pour la création de deux postes d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, un poste d'Adjoint administratif 1^{ère} classe, un poste d'Adjoint technique 1^{ère} classe,**
- **décide de supprimer de l'organigramme des emplois communaux, deux postes d'Adjoint technique de 1^{ère} classe, un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe, un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe.**

XI) Communications et informations :

a) Remerciements :

Monsieur et Madame Alain LAMPERIER, ainsi que leur famille, remercient la municipalité pour les témoignages de sympathie lors du décès de Monsieur Fernand LAMPERIER.

Monsieur et Madame Gérard MACHURET, ainsi que leur famille, remercient la municipalité pour les témoignages de sympathie, d'amitié lors des obsèques de leur fils Jérémy.

La famille GEIRNAERT remercie la municipalité pour les témoignages de sympathie lors des obsèques de Monsieur Michel GEIRNAERT.

Monsieur Jean-Marie PILLET et sa famille, remercie la municipalité pour les témoignages de sympathie lors des obsèques de Madame Geneviève PILLET née BARIBAULT.

Monsieur Gijs VAN BREUGEL remercie toute l'équipe de la mairie pour l'excellent travail de préparation et de gestion des élections départementales.

La Communauté de Communes de l'Andelle, service petite enfance, remercie la municipalité et la Police municipale qui ont garanti le bon déroulement de la manifestation du Mardi-gras qui s'est déroulée le Mardi 17 Février dernier.

Monsieur Pascal MOUTON, Directeur des Ressources Humaines de l'entreprise ASSA ABLOY, remercie la municipalité pour la mise à disposition d'une salle et du matériel dans le cadre des élections professionnelles.

b) Zone artisanale du château d'eau :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude est actuellement réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et Eure Expansion pour le projet de la zone artisanale du château d'eau de Romilly sur Andelle d'une superficie de 5,6 hectares.

c) Délestage de la RD 321 :

L'avocat, désigné pour représenter la commune de Romilly sur Andelle dans le dossier de délestage de la RD 321, a quitté le cabinet d'avocats et est remplacé par Maître Vincent PICARD, avocat.

d) Transit des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur la RD 321 :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des courriers adressés par Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur, à Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Général, portant sur les nuisances provoquées par le transit des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sur la RD 321.

e) Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de l'Andelle, qui aide à l'organisation des T.A.P. sur quatre jours, a décidé de revenir aux trois heures légales soit, les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 16h30, à la rentrée de Septembre.

70% des animateurs mis à disposition par la Communauté de Communes de l'Andelle continuent d'assurer leur prestation. Cette position a été vue en conseil d'école et une enquête auprès de parents de tous les enfants des deux écoles de Romilly sur Andelle est en cours, portant sur le vendredi.

Monsieur le Maire émet l'idée que la MJC A.L.E.R. assure la garderie des enfants qui resteront le vendredi de 15h30 à 16h30. Dans le cas d'une garderie, la surveillance serait gratuite.

Monsieur CHIAPELLO indique que 91 – 92 % des effectifs des deux écoles participent aux TAP. Le vendredi, ce taux tombe à 54 %.

Puis, Monsieur CHIAPELLO fait part que l'ouverture de la 7^{ème} classe maternelle est actée par l'Inspection Académique mais qu'il faudra réunir pour la rentrée de Septembre un nombre suffisant de nouveaux enfants.

Il signale également une directive de l'Inspection Académique qui demande que les portails des deux écoles soient fermés pour la sécurité des enfants.

Une note a été adressée aux parents à cet effet.

f) Skate-park :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier adressé à la Mairie par les élèves des classes de CM2 de l'école Louise MICHEL qui remercient la municipalité pour les installations ludiques, mais souhaitent qu'il soit étudié un projet de création d'un skate-park.

g) Questions orales au Conseil Municipal :

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur Alain ROBERT, Conseiller Municipal, qui demande que soit revu, en fin de séance, le droit aux questions orales avec discussions et vote.

Monsieur le Maire fait part qu'il ne peut y avoir vote lors de ces questions, ce qui serait contraire à la réglementation.

Il indique qu'un règlement interne du fonctionnement du Conseil Municipal est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants et que les communes de moins de 3500 habitants peuvent en instituer un.

Il propose de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal en Juin, un règlement interne du Conseil Municipal.

h) Conseillers Départementaux :

Les Conseillers Municipaux sont invités à une rencontre de présentation de nos deux Conseillers Départementaux, Madame Françoise COLLEMARE et Monsieur Thierry PLOUVIER, le Mercredi 13 Mai prochain à 18h30.

i) Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.) :

Un bilan des consultations a été transmis à la Mairie.

j) Lauréats sportifs de la C.D.C.A. :

La 7^{ème} édition des lauréats sportifs de la C.D.C.A. a rencontré un vif succès avec dix lauréats de Romilly sur Andelle.

k) Palmes Romilloises :

350 personnes ont participé aux Palmes Romilloises le Vendredi 13 Mars 2015 où près de 100 personnes ont été distinguées.

l) Printemps Littéraire Romillois :

Madame DAVID remercie la participation importante de Madame Catherine CORROYER, des bénévoles et élus qui ont contribué au succès de la 6^{ème} édition du Salon du Livre.

Elle remercie également les sponsors et l'entreprise Double A qui a contribué à l'attribution du « Prix Littéraire de Romilly sur Andelle ».

Elle indique que ce salon était généraliste avec une variété au niveau des écrivains. La séance théâtrale de la veille du Salon a aussi rencontré un grand succès.

m) Manifestations à venir :

Les manifestations à venir sont :

Dimanche 19 Avril :	inauguration de l'Ecole de Musique « Jacques LANGLOIS »,
Vendredi 1 ^{er} Mai :	repas des Seniors,
Du Jeudi 7 au Dimanche 10 mai :	séjour de Romillois à Biebesheim,
Samedi 30 Mai :	Sport, Ma Santé à Romilly sur Andelle avec un spectacle culturel sous chapiteau,
Dimanche 7 Juin :	7 ^{ème} Fête de la Peinture dans le parc de la RPA La Potière avec la 4 ^{ème} Fête des Mères.

n) RD 321 :

Monsieur HURAY fait part au Conseil Municipal que les travaux d'enrobé sur la RD 321 s'effectueront dans les nuits du Mercredi 22 au Vendredi 25 Avril sur la partie comprise entre les feux tricolores du complexe Louis ARAGON à l'entrée de Romilly sur Andelle en venant de Pont Saint Pierre.

o) Dates à retenir :

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des dates des manifestations à venir comme suit :

Vendredi 17 et Samedi 18 Avril 2015 ⇒ Bourse aux vêtements avec l'association
La Passerelle à l'espace CONDORCET,
Vendredi 17 Avril 2015 ⇒ Soirée Moules – frites avec le Comité des Fêtes,

Samedi 18 Avril 2015 ⇒ 21^{ème} foulée nocturne avec Les Mille-Pattes,
Dimanche 19 Avril 2015 ⇒ Fête Saint-Georges avec foire à tout dans la rue Saint-Georges et dans la rue Neuve,
Dimanche 19 Avril 2015 ⇒ Concert gala avec l'Orchestre d'Harmonie de Romilly,
Dimanche 19 Avril 2015 ⇒ Championnat de trial à la carrière de Romilly avec l'association du Moto club de l'Andelle,
Mardi 21 Avril 2015 ⇒ Assemblée Générale avec Saveurs et Savoirs à 20h30 salle du C.A.R.R.E.,
Vendredi 24 Avril 2015 ⇒ Soirée western avec l'association Normandy Country, complexe Louis ARAGON avec STING on the night,
Samedi 25 et Dimanche 26 Avril 2015 ⇒ Loto avec le R.P.F.C. complexe Louis ARAGON
Dimanche 3 Mai 2015 ⇒ Foire à tout avec l'Amicale du Personnel place VIMBERT et le stade de la Choule,
Vendredi 8 Mai 2015 ⇒ Commémoration de l'armistice au Monument aux Morts de Romilly sur Andelle avec l'Orchestre d'Harmonie à 10h30,
Vendredi 29 Mai 2015 ⇒ Concert avec l'association Groupe Vagabondages, complexe Louis ARAGON.

p) Conte musical :

Madame BIERRE indique que l'Ecole de Musique organise avec les élèves des écoles de Romilly sur Andelle et Pîtres un conte musical le Vendredi 17 Avril prochain.

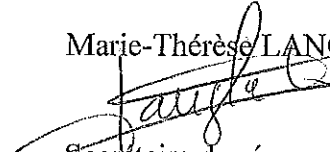
Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils sont favorables pour aborder un point en communication à huis clos compte-tenu de la confidentialité des termes qui seront donnés.

Le Conseil Municipal est favorable pour aborder ce point à huis clos.

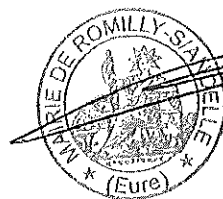
Monsieur le Maire invite le public à quitter la salle du Conseil Municipal.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

Marie-Thérèse LANGLET


Secrétaire de séance

Jean-Luc ROMET



Maire